

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 21 décembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **HPV 011-1620/15/CC**

#### **■ Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'association Ciotat Emploi Initiatives gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Est DHCS 15/14231/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économie, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la communauté urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté Urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

De nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les trois PLIE de Marseille Provence Métropole ; ces protocoles qui couvrent la période 2013-2017 et fixent entre autre les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Par ailleurs, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des trois PLIE à la communauté urbaine à partir de 2012. Une nouvelle convention de fonds de concours couvrant les années 2015, 2016 et 2017 a été validée par le Bureau de Communauté le 9 octobre 2014.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE est fixée dans les protocoles : elle correspond désormais

- à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne,
- à certaines actions transverses menées par un des PLIE pour le compte des trois autres (l'égalité femmes-hommes, l'animation territoriale de l'insertion par l'économie, la prospective emploi),
- aux prestations d'accompagnement à l'emploi qui seront confiées par les PLIE à des opérateurs après mise en concurrence
- et à l'animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.

La Communauté Urbaine restant maître d'ouvrage de prestations parmi lesquelles :

- l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

- l'évaluation,
- la communication qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Est concerne les communes de Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule. Couvrant les années 2013-2017, il a été approuvé par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Les objectifs de ce protocole d'accord pour 2013-2017 sont les suivants :

- 1 550 participants accompagnés à l'emploi dont 1250 nouvelles entrées (soit 250 participants par an),
- 1 250 participants concluront leur parcours avant la fin du protocole, dont 50 % en insertion professionnelle réussie (soit 625 personnes au total et 125 par an).

Au 1er janvier 2015, 236 personnes étaient en parcours actif ; du 1er janvier au 1er novembre 2015, 182 personnes supplémentaires ont été intégrées. Soit un total de 418 personnes suivies à ce jour en 2015.

Au 1er novembre 2015, 63 personnes ont accédé à une sortie emploi et 14 ont démarré une formation qualifiante.

Les 418 personnes accompagnées sont issues des communes suivantes : La Ciotat : 294, Ceyreste : 17, Roquefort la Bédoule : 18, Cassis : 33, Carnoux : 28 et Gémenos : 28.

En ce qui concerne les clauses d'insertion, le nombre d'heures réalisées sur les 10 premiers mois de 2015 a été de 16 658 pour le compte de 10 donneurs d'ordre : sur la même période, 55 personnes ont bénéficié de ces clauses et 66 postes ont été créés. Les chantiers ANRU représentent à eux seuls 91 % des heures clausées.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la communauté urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève désormais à 300 000 euros; ce montant intégrant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui s'élève à 210 000 euros et le remboursement de la moitié de l'avance faite à titre exceptionnel par la Communauté Urbaine en 2015, soit 40 000 euros.

Les modalités de versement de ces subventions en 2015, 2016 et 2017 font l'objet d'une convention n°15-1241 signée le 11 mai 2015 avec l'association de gestion du PLIE.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La délibération RNOV 003-603/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole d'accord 2013-2017 du PLIE MPM Est ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant la stratégie d'intervention de MPM dans les programmes européens 2014-2020 ;
- La délibération HPV 001-389/14/BC du 9 octobre 2014 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Départemental à la Communauté urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE pour 2015, 2016 et 2017 ;
- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la candidature de Marseille Provence Métropole pour être organisme intermédiaire au titre de la programmation du FSE 2014-2020 ;
- La délibération HPV 014-966/15/CC du 10 avril 2015 accordant à l'association Ciotat Emploi Initiatives une subvention exceptionnelle à titre d'avance remboursée en 2016 et 2017 ;

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

- Le Programme Opérationnel National 2014-2020 du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;
- Le protocole d'accord du PLIE MPM Est 2013-2017 signé le 30 avril 2013 ;
- La convention n°15-1241 d'attribution de subventions signée entre Marseille Provence Métropole et l'association Ciotat Emploi Initiatives le 11 mai 2015 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économie,
- Que la Communauté Urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économie à l'échelle du territoire communautaire,
- Que la Communauté Urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Est,
- Que la Communauté Urbaine est depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE et souhaite continuer à l'être ;
- Que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé de verser sa participation pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE à la Communauté Urbaine à partir de 2012 et a renouvelé cet engagement en 2015, 2016 et 2017 ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 300 000 euros pour l'année 2016 (dont 90 000 euros de fonds propres et 210 000 euros représentant la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône) à l'association « Ciotat Emploi Initiatives » pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Est, sous réserve du vote de l'autorisation budgétaire 2016 du conseil de Métropole au sein de l'état spécial du Conseil de Territoire.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à ce rapport.

**Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015**

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué  
Habitat – Logement – Politique de la Ville  
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER